

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 13 Septembre

## NOUVELLES POLITIQUES

### La mort du Comte de Paris

Buckingham, 11 septembre.

#### La mise en bière

La mise en bière a eu lieu hier, à onze heures un quart, en présence du duc d'Orléans, du duc de Chartres, de MM. d'Hulst, d'Haussonville, Dupuy et du docteur Récamier.

Le procès-verbal dressé à été signé par le duc de Chartres, par MM. d'Haussonville, Dupuy et Récamier.

Deux expéditions en ont été faites : l'une a été enfermée dans la bière, l'autre sera déposée aux archives.

Le corps a été mis dans une bière capitonnée intérieurement de satin blanc et placée dans un cercueil de plomb, lequel a été scellé aux armes pléines de France. Ce double cercueil a été placé dans un troisième en chêne recouvert de drap, et le tout placé dans un quatrième cercueil en acajou, orné de garnitures d'argent et d'une plaque sur laquelle une inscription sera gravée, ainsi que les armes pléines de France.

Le cercueil a été transporté temporairement à la chapelle du château. Un drapeau tricolore le recouvre ; une petite croix a été placée au-dessus. Ce matin, le cercueil sera transporté dans la chapelle ardente, qui sera ouverte au public pendant la plus grande partie de la journée.

#### Les funérailles

Buckingham, 12 septembre.

Les funérailles de M. le Comte de Paris ont été célébrées ce matin.

Le char funèbre a quitté Stowe-House à 8 h. 1/2.

Douze voitures de deuil suivaient dans lesquelles avaient pris place les membres de la famille et les personnages de la maison.

Le cortège était escorté par les serviteurs et par de nombreux paysans.

Sur tout le parcours, il y avait une grande foule profondément recueillie, beaucoup de français.

Le service funèbre à l'église de Weybridge a eu lieu à midi.

Le comte d'Haussonville a demandé à M. le duc d'Orléans de le relever des fonctions qui lui avaient été confiées par le comte de Paris.

Le Journal des Débats, organe républicain, s'exprime ainsi :

« La vie de M. le comte de Paris a été toute de devoir et de labeur. Il a donné l'exemple de toutes les vertus domestiques. Il était brave : il s'est battu avec une valeur toute française ; il n'a pas tenu à lui qu'il ne portât les armes pour la défense de sa patrie. Il avait l'esprit actif et l'intelligence ouverte. Attentif aux questions qui se posent à la société moderne, il inclinait vers les solutions les plus libérales. Héritier des princes de la Maison de France, il avait reçu de sa naissance une mission à laquelle il ne croyait pas pouvoir renoncer sans être coupable de défaillance. Il s'y est dévoué tout entier.

» Sa destinée a été douloureuse. D'après souffrances lui ont été imposées et d'amères déceptions. Il était le représentant d'une idée ; mais les idées ont leur heure dans le développement des peuples ; le principe qu'incarnait le Comte de Paris s'est heurté contre les faits et devant la force des choses. Les événements se sont déroulés. Il n'y a pas eu sa part. Il s'est rendu compte de la stérilité de ses efforts. Il a connu le découragement. Mais surtout il a subi cette épreuve pénible entre toutes : ayant pris de bonne heure le chemin de l'exil, il est mort sur une terre étrangère.

» A tout homme, l'exil est insupportable. Pour ce qui est de M. le comte de Paris, toute sorte de souvenirs de famille l'attachaient plus étroitement encore au sol de la patrie. Tel est le sens de cette parole qu'il prononçait dans ces derniers jours : « Dans le bleu clair des yeux d'Orléans, je crois voir le bleu du ciel de France. » Ce regret du ciel de France l'a poursuivi jusqu'au moment suprême et a rendu sa souffrance plus aiguë. »

#### Mauvaise plaisanterie

De la Patrie :

Où la bouffonnerie va-t-elle se nicher ?

La dépouille mortelle du comte de Paris n'est pas encore dans la tombe que déjà un prétendant d'une autre branche — la vieille branche, sans doute — se lève pour reconquérir un trône, depuis longtemps disparu.

Ce prétendant, assez ignoré d'ailleurs jusqu'à ce jour, entre de plein-pied dans l'actualité, grâce à la renommée dont jouissait déjà son représentant, le prince de Valori.

C'est ce dernier, en effet, qui avait déjà, sans succès, lancé la candidature de don Carlos au trône de France !

Il se rabat aujourd'hui sur un de ses cousins, don Carlos ayant trouvé que les raisins étaient trop verts.

Quand je pense aux conséquences que pouvait avoir ma maladresse. Vous me pardonnez, n'est-ce pas ?

— Croyez, monsieur !

— Mais moi ! Je ne me pardonnerai jamais, je vous le jure.

— Vous auriez tort.

— Mme de Kéralain ne pense pas comme vous ; elle est moins indulgente, j'en suis sûr. N'est-ce pas vrai, madame ?

— J'avoue, monsieur, reprit Yvonne, que je ne saurais avoir, sur ce point, les mêmes sentiments que Cécile. Si un malheur lui était arrivé, je ne m'en serais pas consolée, elle est chez moi, et le soin de sa sécurité me regarde. Mais quel est ce bruit ?

En effet, à ce moment, une vague rumeur se produisait du côté de l'entrée du parc où le jardinier, les gardes, et un ou deux domestiques étaient réunis. Ces gens semblaient regarder quelque chose et poussaient, de temps en temps des cris qui ne ressemblaient cependant pas à des cris de terreur.

— Bertrand, allez voir ce qui se passe, dit Mme de Kéralain.

M. de Maloy ouvrit la porte et traversa la pelouse ; au même instant, une famille de Bohémiens franchissait la grille, suivie de toute une ménagerie. C'était une de ces troupes de malheureux saltimbanques qui parcourent les campagnes et donnent des représentations sur les places publiques. Le soir, ils devaient présenter leurs pensionnaires aux habitants de la ville voisine, et, apercevant un château sur leur route, ils venaient essayer de gagner quelques sous en faisant danser

Ils ne mûriron pas davantage pour l'élu du prince de Valori.

Les droits saliques de François de Bourbon, selon le langage de son parrain, nous paraissent depuis longtemps prescrits.

Celui « dont la figure noble et fine tient encore plus des Valois que des Bourbons et qui porte d'une main le drapeau blanc de Henri IV tandis qu'il brandit de l'autre l'épée de François 1<sup>er</sup> » est désormais classé parmi les personnages héroï-comiques que cette fin de siècle devait nous réserver.

Si le prétendant, avant d'inspirer la confiance à ses futurs sujets, commence par nous inspirer une douce gaîté, cela tient un peu à la façon dont son parrain nous le présente.

Personne, du reste, ne prendra au sérieux une candidature qui, par ce temps de chômage des théâtres, relève bien plus de l'opérette que de la réalité.

## MADAGASCAR

Voici quels sont les commentaires du Temps sur l'envoi de M. le Myre de Vilers à Madagascar :

Le gouvernement vient de confier à M. le Myre de Vilers une mission auprès du gouvernement hova, et cette mission a une signification dont tout le monde connaît la portée.

C'est que la situation à Madagascar est, dans ces derniers temps, devenue intenable. Depuis l'époque où l'Angleterre et l'Allemagne ont reconnu notre protectorat sur la grande Ile, le premier ministre poursuit, à notre égard, une politique systématiquement hostile, et cela malgré le bon vouloir évident du gouvernement français, malgré les efforts de nos résidents généraux, MM. Bompard et Larrouy.

Notre autorité est constamment battue en brèche. On connaît le sort qui est fait à nos explorateurs et à nos colons ; on sait qu'il y a quelques temps, un soldat de l'escorte du résident a été assailli par des Malgaches en pleine place de Tananarive, et enfin que, pour mieux signifier une rupture éventuelle, la reine de Madagascar affecte de prolonger son séjour à Ambohimanga, à une cinquantaine de kilomètres de sa capitale.

On comprend qu'un tel état de choses ne puisse durer. Une solution s'impose et le gouvernement hova doit déclarer nettement s'il est dans ses vues de nous traiter en ennemis et de rendre ainsi inévitable l'expédition que tous ceux qui ont été à Madagascar ou qui ont étudié à fond la politique de Madagascar, déclarent indispensable.

leurs ours, et jouer du tambour à un malheureux tigre édenté. Pour compléter leur exhibition, ils avaient, disaient-ils, laissé dans leurs voitures de magnifiques serpents et un crocodile apprivoisés.

Ils offraient d'aller chercher le complément de leur troupe. Mme de Kéralain, qui avait horreur de toutes ces affreuses bêtes, en même temps que pitié de leurs souffrances, fit donner à leurs propriétaires quelques pièces de monnaie et les congédia. Bertrand promit d'aller à la ville leur porter son automobile.

— Je ferai connaissance, dit-il, avec vos autres pensionnaires.

— Quand M. de Maloy sort le soir, dit Mme de Kéralain à Cécile, il rentre à toutes les heures. Il faudra donc nous abstenir, cette nuit, de descendre, comme nous l'avions projeté, dans la chambre du marquis.

— Ce sera pour demain sans faute, reprit Cécile.

— Oui, demain.

— Toujours des obstacles ! c'est terrible.

Le lendemain, M. de Maloy annonça qu'une affaire grave l'appelait à Rennes ; et demanda à dîner de bonne heure pour pouvoir partir à sept heures et demi du soir. Mme de Kéralain et Cécile se réjouirent à cette nouvelle et se gardèrent d'avancer leur dîner pour lui tenir compagnie. Elles n'avaient pas pour lui une assez vive sympathie pour cela. Elles étaient donc à table quand il monta en voiture.

Aussitôt après le dîner — la douairière n'était pas descendue ce jour-là — Mme de Kéralain et Cécile remontèrent dans leurs appartements. Elles entrèrent dans la chambre de Cécile pour y prendre la tapisserie de cell-ci. Leur veillee devait

Le gouvernement français a montré, par l'envoi de M. le Myre de Vilers, que le conflit n'est pas entré encore dans la phase aiguë, ce qui permet d'espérer que la cour d'Emyrne finira peut-être par comprendre que son intérêt n'est pas de persévérer dans sa politique antifranaçaise. En tout cas, le gouvernement ne pourra pas être accusé de précipiter les événements. La mission du député de Cochinchine, dont on a pu apprécier le talent, l'an dernier, quand il fut envoyé en mission à Bangkok, permettra au Parlement d'apprécier en toute connaissance de cause ce que l'on peut appeler l'« affaire de Madagascar ». Evidemment ce voyage n'est pas, par lui-même, une solution, mais personne ne peut douter qu'il n'en soit la préface.

Nous n'en serions pas là si le gouvernement avait montré plus tôt un peu plus d'énergie.

Le gouvernement a décidé d'envoyer M. le Myre de Vilers en mission spéciale à Tananarive. Le député de la Cochinchine s'embarquera à Marseille cette semaine même.

Cette mesure a été prise en conseil des ministres ; elle prouve qu'on est résolu à modifier la situation anormale qui nous est faite à Madagascar, et qui est devenue intolérable. Le gouvernement hova prend plaisir, semble-t-il, à fouler aux pieds le traité de 1885 et à méconnaître nos droits.

M. le Myre de Vilers est connu des Hovas, au milieu desquels il est resté pendant trois ans. Son énergie est réputée dans le pays et le gouvernement de la reine va certainement comprendre que son envoi à Madagascar est l'indice de graves résolutions. Notre complaisance est devenue de la faiblesse, et il n'est que temps d'exiger des garanties et des satisfactions sérieuses, soit par persuasion, soit par d'autres moyens.

De la Petite République :

Le projet d'une expédition militaire à Madagascar va très probablement recevoir son exécution. On a tergiversé jusqu'ici sur la question de savoir si la guerre dirigerait cette opération.

Le général Mercier a cédé et le département de la marine a pleins pouvoirs pour combiner le plan du débarquement d'une division composée d'une brigade de l'armée de terre et d'une brigade d'infanterie de marine, avec l'action de la division navale de l'océan indien.

L'unique général de division d'artillerie de marine, M. Borgnis-Desbordes, est désigné pour

être longue puisqu'elles étaient obligées d'attendre que tout fût tranquille avant de commencer leur exploration. Comme ni Cécile, ni Mme de Kéralain n'habitaient leur chambre que pour y coucher, la femme de chambre avait l'habitude de tout préparer pour la nuit, aussitôt qu'elle avait habillé sa maîtresse : elle agissait de même envers Cécile.

Le lit était donc découvert, l'oreiller mis en place, la robe de chambre préparée, quand ces dames pénétrèrent chez la jeune fille.

— Comme votre lit est froissé, dit Mme de Kéralain. Marie l'a fait avec bien peu de précaution ; je le lui dirai ; mais que veux dire ceci ? et Mme de Kéralain montrait du doigt un gant, d'homme gisant à terre, devant le lit.

Cécile s'approcha en pâissant.

— Qui donc est entré ici ?

— Faut-il le demander ?

— Qu'est-il venu faire ?

— Nous allons tâcher de le savoir... et Mme de Kéralain souleva les rideaux comme pour voir si quelqu'un n'était pas caché derrière. Elle s'attendait presque à y trouver Bertrand ; mais il n'y avait personne. D'un geste inconscient, elle souleva la couverture. Quand on cherche, ne regarde-t-on pas partout. Mais elle la rejeta en poussant un grand cri. Cécile suivit la direction qu'indiquait le doigt de sa mère et aperçut un reptile visqueux et gluant enroulé au milieu de son lit.

— C'est horrible, cela ! s'écria-t-elle en frémissant.

— Oh ! Mon Dieu.

— Comment prouver que c'est lui qui a apporté ici ce serpent ?

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 22

## LE

# CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

## XXIII

Quant à Cécile, la même considération l'empêcha d'achever sa pensée ; l'héroïque enfant n'avait plus de doutes sur les causes de l'accident dont elle avait failli être victime. Elle était persuadée que des dangers nouveaux la menaceraient chaque jour ; mais elle avait fait le sacrifice de sa vie.

Si je dois mourir, pensait-elle, faites seulement, oh ! mon Dieu ! que la main de M. de Maloy soit si visible que sa culpabilité éclate à tous les yeux. On devra se rendre à l'évidence ; celui qui aura tué l'enfant, aura bien été capable de déshonorer le père.

Quand Cécile, encore pâle et alangaié, entra dans le salon, Bertrand, qui y était déjà, vint à elle, empressé et attentif.

— Enfin ! chère demoiselle ! vous voici remise ! je croyais qu'il ne me serait pas donné de vous revoir. Si vous saviez ce que j'ai souffert pendant ces huit jours.

— Monsieur !

le commandement en chef de l'expédition, avec le colonel de Beylie, comme chef d'état-major.

D'autre part, on nous apprend que les ports militaires ont reçu l'ordre d'armer sans délai les navires qui ne devaient assurer la relève de la station de Madagascar que dans six mois.

**LA GUERRE DE CORÉE**

Shanghai, 11 septembre.

Des nouvelles reçues de Corée représentent l'état de l'armée chinoise comme des plus précaires. Les généraux sont incapables, les officiers mécontents ou découragés, la troupe harassée ou indisciplinée.

Grâce à l'incurie de l'administration, le ravitaillement ne se fait pas. L'infanterie s'ingénie pour vivre. La cavalerie a déjà sacrifié une partie de ses chevaux. Ces animaux, d'ailleurs, meurent de faim, et les Mandchoux ont avantage à les manger.

Les transports sont impossibles. Tout le matériel est à vau-de-route. Enfin les maladies déciment les rangs des impériaux.

Les Japonais ont aussi perdu du monde au moment des grandes chaleurs. Mais, en somme, leurs troupes sont en bon état. Il n'est pas confirmé qu'ils aient réussi à cerner les Chinois, mais on dit qu'ils menacent sérieusement le flanc droit de l'armée ennemie qui risque d'être tournée si elle ne l'est pas.

**Chine et Japon**

Les nouvelles de la guerre de Corée sont contradictoires. Les uns disent que l'amiral Ting a été démonté de son commandement; d'autres rapportent, que cet officier général a traversé le golfe du Petchili avec la flotte du Nord et qu'il est rentré à Wei-Hai-Wai sans avoir aperçu les Japonais. Si cette nouvelle est exacte, ces derniers auraient à peine fait une apparition dans la baie Société et contrairement à ce qui a été dit, ils n'auraient pas occupé une des îles de cette baie.

En somme, la flotte chinoise joue de malheur chaque fois qu'elle prend la mer pour offrir le combat aux Japonais; on croit qu'elle ne se donne pas beaucoup de peine pour les rencontrer.

Sur terre, le terrain est trop détremé pour faire un mouvement; bientôt on dira que les gelées précoces ont rendu les chemins impraticables à l'artillerie, et chacun prendra ses quartiers d'hiver.

**Traité d'alliance**

Tokio, 12 septembre.

Le Japon et la Corée ont signé le 26 août un traité d'alliance en trois articles, dans le but d'expulser les Chinois de Corée et de rendre à la Corée son indépendance.

Le Japon prend à sa charge les dépenses de la guerre et la Corée s'engage à coopérer de tout son pouvoir avec les troupes japonaises.

Le traité restera en vigueur pendant toute la durée des hostilités.

**LEIPZIG**

Suivant le *Tageblatt*, M<sup>me</sup> Ismert, femme d'un inspecteur de police français en retraite, arrêtée dernièrement comme soupçonnée d'espionnage, a vu sa requête de mise en liberté rejetée par la cour de l'Empire et l'instruction judiciaire est actuellement ouverte.

**VATICAN ET QUIRINAL**

On télégraphie au *Matin* :

Rome, 8 septembre.

On est très ému par un événement tout à fait inattendu : une conciliation subite entre le Vatican et le Quirinal sur toutes les questions pendantes. Le Pape a cédé pour la reconnaissance de la prérogative royale sur le patriarcat de Venise; il a, de plus réglé à la satisfaction du gouvernement, la question de la préfecture apostolique de Keren, dans la colonie d'Erythrée; enfin, il a sollicité et obtenu, en échange, des relations quotidiennes, entre la secrétairerie d'Etat et la Questure pour la protection du Vatican.

En échange, M. Crispi a accordé l'exéquatur aux archevêques cardinaux de Milan et de Bologne et aux titulaires de tous les autres évêchés.

On attribue cette réconciliation étonnante à l'action combinée des cardinaux Parocchi et Galimberti, le premier ayant démontré qu'aucune question de principe essentiel n'était engagée dans ces difficultés, le second poursuivant sa politique d'accord entre le Vatican et le Quirinal, politique autrefois chère à Léon XIII.

**LE TSAR ET L'EMPEREUR GUILLAUME**

Berlin, 12 septembre.

L'absence du Tsarévitch aux manœuvres impériales qui ont lieu en ce moment aux environs de Königsberg, est vivement commentée dans les cercles diplomatiques.

On n'a pas oublié, en effet, les invitations répétées faites par l'empereur Guillaume au grand-duc héritier, et la promesse d'y assister que

celui-ci avait faite pendant son séjour à Cabourg.

Après le retour du Tsarévitch à Saint-Petersbourg, la situation changea : le grand-duc écrivit à l'empereur que les manœuvres russes ayant lieu à Smolensk à la même époque que les manœuvres allemandes, il lui serait impossible de se rendre dans la Prusse orientale.

Quelques semaines plus tard les manœuvres de Smolensk étaient décommandées, mais malgré cela le Tsarévitch s'abstint de paraître à Königsberg.

Le Tsar ne se fit même pas représenter aux fêtes données à l'occasion de l'inauguration de la statue de l'empereur Guillaume I<sup>er</sup>, qui était cependant le plus intime ami de son père.

Cette abstention prouve que les relations des cours de Saint-Petersbourg et de Berlin ne sont guère cordiales et que l'accord si désiré par le comte de Caprivi est loin d'être chose faite.

L'origine de cette froideur donne lieu à toutes sortes d'hypothèses.

On dit que le Tsar est ennuyé de voir que les manœuvres impériales aient lieu sur la frontière de ses Etats.

Le thème des opérations est la défense de la Prusse orientale contre une armée venant de l'est, armée qui dans une guerre réelle ne saurait être qu'une armée russe.

L'amour-propre du Tsar aurait été froissé de voir une semblable hypothèse adoptée par l'empereur Guillaume.

**A la frontière italienne**

On a annoncé qu'une nouvelle arrestation d'un officier français avait été opérée à la frontière italienne, tout près de Breil. Voici dans quelles circonstances cette arrestation a eu lieu :

Le capitaine X..., du 112<sup>e</sup> de ligne, profitant de quelques moments de loisir que lui laissait son service, quittait Breil, vers quatre heures du soir, en tenue, et descendait, tout en se promenant, la route qui serpente le long de la Roya pour entrer sur le territoire italien. A un kilomètre se trouve la frontière, dont le tracé est imperceptible au regard. Soit par simple distraction, soit par mégarde, le capitaine X... franchit la borne indicatrice et foula, sur l'espace d'une vingtaine de mètres, le sol italien.

Au moment où, s'apercevant de sa distraction imprudente, il retournait sur ses pas, deux carabinieri italiens qui depuis un instant le guettaient postés au bord de la route, se jetèrent au devant de lui et lui barrèrent le passage. Le capitaine X... eut beau arguer de sa bonne foi, du peu de distance — quelques mètres — qui le séparaient de la frontière, du costume qu'il portait, rien n'y fit. Il dut, malgré ses protestations, se résoudre à suivre les carabinieri, qui le conduisirent à Vintimille. Quelques heures après, le capitaine X..., escorté de deux officiers, était dirigé sur San-Remo, où il se trouve encore à l'heure actuelle. Nous ne savons quelle suite sera donnée à cette nouvelle arrestation d'un officier français, la troisième de ce genre qui se produit dans l'espace d'un mois.

**Notre marine**

Quatre navires vont entrer en armement pour aller renforcer la division de l'Océan Indien.

**AU DAHOMEY**

Les dernières nouvelles reçues du Dahomey, portent, d'après le *Temps*, que le nouveau roi d'Abomey, Agogliagbo avait eu quelques velléités de se soustraire à l'action que la France doit exercer dans ses Etats. On n'a pas eu grand peine à convaincre le successeur de Behanzin qu'une telle attitude ne saurait être admise et qu'il devait exécuter, dans toute sa teneur, les engagements qu'il avait souscrits.

L'ordre n'a d'ailleurs jamais été troublé; toutefois, voulant se rendre compte par lui-même de la situation le nouveau gouverneur M. Ballot s'est hâté, après son arrivée, de se rendre à Abomey pour procéder à l'examen de la situation générale dans le Haut-Dahomey.

**CONSTANTINOPLE**

Une bande de vingt brigands a attaqué et pillé la station de Karjit, sur la ligne du chemin de fer d'Anatolie.

Les brigands se sont emparés de deux Français : MM. Laporte et Boriet. Ils réclament une caution de 3,000 livres turques pour remettre les prisonniers en liberté.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**Collège de jeunes filles**

Par arrêté ministériel en date du 5 septembre 1894, M<sup>lle</sup> Bégué, agrégée des lettres, professeur de lettres au lycée de jeunes filles à Toulouse, est nommée directrice du collège de jeunes filles de Cahors.

**Gendarmerie**

M. Prévôt, lieutenant-colonel, chef de la 17<sup>e</sup> légion bis, de gendarmerie à Agen, a été désigné pour commander la 3<sup>e</sup> légion à Rouen.

**CIRCULAIRE MINISTÉRIELLE**

**RENOVI DE CLASSES**

Nous avons annoncé que le conseil des ministres avait autorisé le ministre de la guerre à garder sous les drapeaux une partie de la classe de 1892. Voici, à ce sujet, la circulaire envoyée par le général Mercier aux chefs de corps :

« Mon cher général,

» Les renseignements qui m'ont été fournis par tous les corps de troupes, conformément aux indications de l'avant-dernier alinéa de la circulaire du 1<sup>er</sup> août 1894 (Etat modèle n<sup>o</sup> 5) m'ont montré que l'application des mesures prescrites par la circulaire précitée, c'est-à-dire le renvoi immédiat d'une deuxième portion du contingent, créée après coup, conformément aux prescriptions de l'article 46 de la loi du 15 juillet 1889, aurait une répercussion fâcheuse sur la constitution des cadres dans les différents corps.

» Comme il importe :

» D'une part, d'incorporer la totalité du fort contingent fourni par la classe de 1893 et de s'efforcer même d'augmenter annuellement le nombre des hommes qui passeront sous les drapeaux, afin d'accroître les réserves d'hommes exercés dont nous aurons besoin à la mobilisation;

» D'autre part, de doter les corps de troupes des moyens de donner une instruction aussi complète et aussi rapide que possible aux recrues qu'ils recevront ;

» J'ai décidé : 1<sup>o</sup> que les prescriptions de la circulaire du 1<sup>er</sup> août recevront leur pleine application en ce qui concerne le renvoi anticipé de 25,000 hommes de la classe de 1891, renvoi qui n'enlèvera aux corps que des hommes ayant deux ans de service et un nombre extrêmement restreint de sous-officiers ; 2<sup>o</sup> que le renvoi de 36,000 hommes de la classe de 1892 s'effectuera par fractions : une première fraction, comprenant 12,000 hommes, sera renvoyée le 8 novembre prochain ; une deuxième fraction, comprenant 24,000 hommes, sera maintenue provisoirement sous les drapeaux, contribuera, pendant l'hiver, à l'instruction des jeunes soldats et au service général, et sera renvoyée dans le courant du mois d'avril 1895, si, comme je l'espère, il n'y a pas à ce moment d'inconvénient sérieux à ce renvoi.

» Les instructions nécessaires pour la constitution de ces deux fractions vous seront incessamment adressées.

» J'appelle votre attention, mon cher général, sur les conséquences de cette nouvelle mesure, qui augmente provisoirement de 24,000 hommes l'effectif antérieurement prévu pour l'année 1895 lequel d'ailleurs était exactement égal à celui de l'année 1894. L'effectif total de l'armée (gendarmerie et sapeurs-pompiers non compris) se trouvera ainsi, le 1<sup>er</sup> décembre 1894, porté à un chiffre qui n'avait jamais été atteint jusqu'à présent.

» Je vous prie donc de vouloir bien vous assurer, dès que vous aurez reçu la circulaire de répartition du contingent, si votre corps d'armée possède en moyens de casernement et de couchage les ressources nécessaires; vous me rendrez compte des difficultés qui pourraient se présenter.

» L'insertion au *Journal officiel* et au *Bulletin officiel* du ministère de la guerre tiendra lieu de notification.

» A. MERCIER. »

**Manœuvres du 17<sup>e</sup> corps d'armée**

*Journée du 11 septembre*

Nous nous sommes rendus au Fau, pour assister à l'une des plus importantes opérations des manœuvres : la rencontre des 33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> divisions.

La journée était splendide; très fraîche dans la matinée et jusqu'à midi, ce qui a permis à nos soldats d'exécuter leur pénible mission sans endurer trop de chaleur.

Du haut du clocher de l'église de Fau, la vue sur le champ de bataille était véritablement intéressante.

La 33<sup>e</sup> division, commandée par le général Vincendon et les généraux Dessirier et Combarieu, était venue occuper les hauteurs du Fau, en plusieurs colonnes qui avaient suivi les diverses routes parallèles aboutissant à ce point culminant. Un bataillon avait suivi la route de Reyniès.

Voici le thème de l'opération :

Un corps ennemi venant du Sud-Est est signalé à Villemur et à Villebrumier. La cavalerie a été signalée à Reyniès. La 33<sup>e</sup> division, qui a passé la nuit à Montauban, a pour mission de se porter à la rencontre de ce corps ennemi et de le rejeter vers le Sud.

Le général Vincendon a pris position autour du Fau, en plaçant des troupes d'avant-garde dans les fermes en avant du village et en établissant solidement son artillerie sur les crêtes qui font face à la route de St-Nauphary à Corbarieu, par où l'ennemi était signalé.

Les dispositions du général Vincendon étaient excellentes, car, profitant de sa position, il avait opté pour la défensive.

A huit heures, l'action qui s'était déjà légèrement engagée vers Saint-Nauphary entre les

éclairateurs des deux régiments de cavalerie, est devenue générale et l'artillerie de la 34<sup>e</sup> division a commencé à tonner des hauteurs des Fajous, et celle de la 33<sup>e</sup> lui répondait des crêtes de Fages, du Gascou et des Treilles.

Le contact entre les troupes d'infanterie s'est ensuite dessiné et tandis que la 34<sup>e</sup> division avait un front d'une étendue formidable, la 33<sup>e</sup> division très groupée, bien en main de son chef, faisait une trouée sur l'aile gauche, et grâce au 11<sup>e</sup> et au 20<sup>e</sup> repoussait l'aile droite ennemie et attaquait le hameau de Margat, au moment où d'autre part l'aile gauche de la 34<sup>e</sup> division arrivait au pas de charge devant les 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> régiments parfaitement en position de les canarder de pied ferme. A ce moment l'ordre de cesser le feu est arrivé et le général en chef est allé reconnaître les positions de chacun des belligérants.

A la reprise, par suite de l'hypothèse d'un renfort arrivé à la 33<sup>e</sup> division, la 34<sup>e</sup> division a battu en retraite sur Beauzeurt et Reyniès, tandis que la 33<sup>e</sup> occupait Margat.

Le général en chef a fait cesser le combat et a réuni l'état-major et les officiers supérieurs autour de lui pour la critique des opérations. Il y avait là : les généraux divisionnaires Vincendon et Motas d'Hestieux, et les généraux Mille, Godfroy, Combarieu, Dessirier, commandant les quatre brigades du corps d'armée; le général de Boysson, commandant la 17<sup>e</sup> brigade de cavalerie; le général Vionnois, commandant la 17<sup>e</sup> brigade d'artillerie; les arbitres, le colonel chef d'état-major Duprat de la Roquette; M. le capitaine Gherzi, de l'armée italienne; les officiers supérieurs, les officiers d'état-major du corps d'armée, des 33<sup>e</sup> et 34<sup>e</sup> divisions, et des 65<sup>e</sup>, 66<sup>e</sup>, 67<sup>e</sup> et 68<sup>e</sup> brigades.

Le général Vincendon a développé la tactique défensive qu'il avait adoptée dans la première partie du combat et qu'il a modifiée ensuite lorsqu'il a été censé recevoir des renforts.

Le général Motas d'Hestieux, à son tour, a exposé ses dispositions et ses plans.

Le général Fabre a ensuite fait la critique. Le thème était une bataille de rencontre : l'un des généraux a préféré la défense de ses positions; l'autre a choisi l'attaque. Le général Fabre préfère l'attaque, mais la défense a du bon, et on devra l'utiliser en temps de guerre.

Les deux manœuvres ont très bien marché et elles ont été parfaites, à quelques erreurs de détail près.

Le général a félicité les commandants des deux divisions ainsi que le général de Boysson commandant la cavalerie, les généraux de brigade et d'artillerie.

Enfin il a déclaré que les troupes du 17<sup>e</sup> corps marchent admirablement et qu'elles peuvent brillamment supporter toute comparaison.

Après la manœuvre, les troupes ont pris leur repas sur leurs positions et le retour à Montauban s'est effectué vers 2 heures. La 34<sup>e</sup> division s'est concentrée vers Reyniès et Villebrumier.

Ce qui nous a le plus frappés dans ces manœuvres c'est l'effet produit par la nouvelle poudre sans fumée : il nous semble que l'appréciation des opérations par les généraux de division chargés de diriger une masse énorme de troupes doit être rendue bien difficile durant l'action. En effet, du moment où on ne voit plus la fumée des tirs, on est guidé seulement par le son et on se rend compte avec peine du point d'où est partie la mousqueterie.

D'autre part nous avons admiré l'artillerie qui déplace ses batteries avec une rapidité vertigineuse et en un clin d'œil est en position.

C'est merveille de voir ces mouvements exécutés avec une précision surprenante.

En somme la journée a été très intéressante.

\* \* \*

Aujourd'hui, le corps d'armée se dirigera sur Toulouse, en une seule colonne par Fronton et Villaudric; il sera certainement attaqué par un ennemi représenté, figurant l'arrière-garde d'un corps d'armée en retraite.

**Nos compatriotes**

Le théâtre de la Gaité, de Paris, rouvrira ses portes vers le 10 octobre, dans un cadre tout à fait nouveau. On sait que la pièce de réouverture sera *Rip*, pour les débuts de notre compatriote Gabriel Soulaacroix.

**Bal de charité**

On nous fait savoir que les membres du bal de charité, organisé par la jeunesse cadurcienne, réunis dans une des salles de la mairie, ont, sur la proposition de la commission, adopté les mesures suivantes :

1<sup>o</sup> Le bal aura lieu le samedi 29 septembre dans la salle du Théâtre.

2<sup>o</sup> Tous les jeunes gens ou célibataires ne pourront entrer au bal que sur la présentation d'une carte mise en vente, au prix de 3 fr., dans les cafés et bureaux de tabac de la localité.

3<sup>e</sup> Ces cartes seront retirées de la vente le 23 septembre au matin. A partir de cette date, le prix d'entrée sera élevé à la somme de 5 fr., sauf quelques exceptions qui pourront être faites après délibération de la commission.

Hâtez-vous donc, messieurs les jeunes gens, d'organiser votre bal; quant à nous, nous espérons fort que tous les cadurciens seront enchantés de vous aider et de vous encourager, dans une œuvre de charité qui, l'an passé, a eu de si louables résultats pour les pauvres de notre ville.

**Concert-Festival**

Dimanche 16 septembre 1894, à 8 h. 1/2 du soir, sur les Allées Fénélon, grand Concert-Festival donné au profit de la caisse de l'Orphéon et des pauvres de la ville, avec le gracieux concours de la fanfare « L'Avenir Cadurcien. »

A 8 heures, salves d'artillerie, retraite aux flambeaux sur le boulevard Gambetta.

A 10 heures, ascension du ballon « L'Orphéon ». Brillantes illuminations des Allées Fénélon et embrasement général du nouveau square; projections électriques, flammes de bengale.

Le concert commencera à 8 h. 1/2 précises. Le programme détaillé sera vendu dans l'enceinte de la fête. Après le concert, grand bal de nuit.

Prix des places: Places réservées 1 fr. Premières 0 fr. 60 et Secondes 0 fr. 30.

Le public est prié, pour éviter l'encombrement, de prendre les cartes dans la journée aux guichets, installés à côté du monument Gambetta et ouverts à partir de 8 heures du matin

**Eden des Hortes**

Vendredi 14 septembre fermeture. Après une brillante saison de concerts d'été, l'Eden des Hortes ouvrira, dimanche 16 courant, pour une saison de bals bi-hebdomadaires, le dimanche et le jeudi. Rendez-vous est donné aux amateurs d'art chorégraphique. Brillant orchestre.

**Concert de l'Université**

Samedi 15 septembre, ouverture de la saison des Concerts d'hiver. Une troupe nouvelle, nombreuse et composée avec soin, attirera dans cette coquette salle, les cadurciens et les étrangers à la recherche de distractions pour les longues soirées d'hiver.

**Noyé**

Mercredi, vers huit heures du matin, la police était informée, par l'éclusier de Saint-Georges, qu'on apercevait le cadavre d'un homme dans l'intérieur de l'écluse.

M. le commissaire de police et M. le docteur Darquier, requis, se sont transportés sur les lieux et ont fait retirer de l'eau le cadavre.

Il a été constaté que c'était un jeune homme étranger à la localité, âgé de 18 à 19 ans, 1 mètre 55 environ, cheveux châtains clairs coupés presque ras, imberbe, figure ronde, lèvres supérieures fendues, côté gauche, (bec de lièvre), belle dentition, chaussé de gros brodequins, pantalon drap fantaisie grisâtre à raies, veston et gilet drap sombre, mauvais tricot sur le gilet, chemise de calicot blanc marquée O-42.

Ce jeune homme n'avait dans ses poches qu'un mauvais couteau et un mauvais mouchoir blanc, avec filet rouge.

Dans l'écluse où a été retrouvé le cadavre il y avait un mètre trente d'eau.

Cette écluse avait été ouverte la veille au matin de bonne heure et fermée à 9 heures du matin.

Le docteur Darquier dit qu'il n'y avait pas plus de trois ou quatre jours que le corps était dans l'eau.

Transporté à l'hospice, le cadavre déshabillé et visité encore par MM. les docteurs Darquier et Gélis ne portait pas trace de violences.

**Trouvée morte**

Lundi soir, deux montreurs d'ours, le mari et la femme, complètement ivres, rejoignaient leur voiture qu'il avaient laissée à Rostassac, au lieu dit « l'Homme-Mort ». Le lendemain matin, la femme, âgée de 35 ans environ, était morte. Les questions adressées à l'homme, au sujet de cette mort, sont restées sans réponse; il ne faisait que répéter ces mots: « ma pauvre Virginie! »

Comme le lieu dit « l'Homme-Mort », où a eu lieu ce décès, est le point de jonction des trois communes de Labastide-du-Vert, de Pontcirq et de Craysac, aucun des maires de ces communes ne veut payer les frais d'inhumation de cette femme.

La gendarmerie de Catus prévenue fait en ce moment le nécessaire.

**Montcuq**

Voici le programme des fêtes locales et patriotiques, qui auront lieu à Montcuq les samedi 22, dimanche 23 et lundi 24 septembre courant:

**Samedi 22**

A 6 heures du soir. — Annonce de la fête par des salves d'artillerie;

A 7 heures. — Arrivée de la musique en ville;

A 8 heures. — Grande retraite aux flambeaux avec baldaquin richement illuminé;

A 9 heures. — Départ du ballon l'Amiral-Courbet.

**Dimanche 23**

A 6 heures du matin. — Réveil de la ville par le canon le Formidable;

A 9 heures. — Promenade de la musique en ville;

A 11 heures. — Plantation de l'arbre de la Liberté;

A 2 heures. — Grande cavalcade avec char richement décoré;

A 3 heures. — Courses de vélocipèdes;

A 5 heures. — Bal champêtre;

A 8 heures. — Brillant feu d'artifice et embrasement de la tour;

A 9 heures 1/2. — Grande illumination à giorno;

A 10 heures. — Bal de nuit;

A minuit. — Grande farandole quercynoise.

**Lundi 24**

A 6 heures. — Réveil de la ville par des salves d'artillerie;

— A 9 heures. — Promenade de la musique en ville;

A 10 heures. — Courses aux ânes;

A 2 heures. — Mât de cocagne;

A 3 heures. — Jeux divers, tels que: jeux de la cruche, de la poêle, du baquet, course en sac, concours de grimaces;

A 4 heures. — Batailles de fleurs, de confettis et de serpents;

A 5 heures. — Bal champêtre;

A 7 heures. — Grand banquet de la jeunesse;

A 8 heures. — Retraite aux flambeaux;

A 9 heures. — Départ du ballon le Gambetta;

A 10 heures. — Grand bal de nuit;

A 11 heures. — Quadrille échevelé, galop infernal;

A minuit. — Adieux de la musique.

**Gourdon**

Ces jours derniers, la gendarmerie de Labastide-Murat a mis en état d'arrestation le sieur Henri Arnold, âgé de 39 ans, sans profession ni domicile fixe, originaire de Paris, pour délit de vagabondage et de mendicité.

Conduit sous bonne escorte devant M. le procureur de la République, il a été écroué à la prison de notre ville, en attendant sa comparution devant le tribunal correctionnel.

Cet individu a avoué avoir subi une condamnation antérieure à la prison, mais il est possible qu'il cache la vérité à ce sujet. C'est ce que ne tardera pas à découvrir la justice.

**Labastide-Murat**

La baisse qui s'est manifestée depuis quelques jours, s'est maintenue sur tous les bestiaux à la foire du second lundi de septembre. Les divers foirails étaient faiblement approvisionnés. Le prix du blé est toujours entre 12 et 14 fr. les 4/5. L'avoine de 5 à 6 fr. La volaille 0.75 la livre. Un lièvre 5 fr. selon grosseur. Un perdreau 1.25. Une caille 0.75.

**Mauroux**

Le foirail était garni de bœufs, mais les affaires n'ont pas été importantes et les cours baissent toujours.

Les porcs gras se vendaient de 48 à 50 fr. les 50 kilos.

Les porcelets de 20 à 50 fr. pièce, suivant grosseur.

Les brebis étaient en baisse.

Les oies de 9 à 13 francs la paire.

Les canards, de 4 à 6 fr. id.

Les poules, de 3,50 à 5 fr. id.

Les lapins, de 1,50 à 3 fr. id.

Les œufs, 0,85 et 0,90 la douzaine.

Les poulets, 0,75 et 0,80 la livre.

**Figéac**

Ces jours derniers un grave accident de chasse s'est produit à Trémond, hameau de la commune de Figéac. Un jeune berger, âgé de douze ans, profitant de l'absence de son maître, s'empara d'un fusil et alla chasser en compagnie du jeune Auriac, fils d'un métayer du voisinage. A peine étaient-ils entrés dans une vigne sise autour de la maison d'habitation, qu'un coup de feu vint frapper le jeune Auriac au flanc droit. La blessure de cet enfant est très grave et met ses jours en danger. Cet accident est dû à l'imprudence du petit berger.

**FAITS DIVERS**

**Démenti à M. Zola**

Le Figaro a été requis d'insérer la lettre suivante adressée à M. Zola:

Lourdes, le 7 septembre 1894.

Monsieur Zola,

En présence de la protestation si formelle du conseil municipal de Bartrès, vous prétendez que le démenti qui vous est adressé retombe sur moi, parce que c'est moi qui vous ai « documenté », qui vous ai « tout conté »; c'est de moi, en un

mot, que vous tenez « tous vos détails » sur Bartrès.

Il est parfaitement exact que je vous ai longuement parlé de Bartrès, mon pays natal, où mon père a été instituteur pendant trente ans et moi-même, après lui, pendant onze ans. Je vous ai décrit les us et coutumes, les mœurs patriarcales, et vous ai conté ce que je savais concernant Bernadette. Il est non moins vrai que quelques-uns de ces détails se trouvent dans mon guide. Je n'ai rien à retirer de ce que j'ai dit et fait imprimer. Mais dans tout cela, il n'y a rien non plus qui infirme la protestation du conseil municipal de Bartrès, et je l'aurais signée, sans aucune hésitation, si on me l'avait présentée.

Les lectures dont je vous ai entretenu avaient lieu au foyer de mon père et dans quelques autres foyers. Jamais je ne vous ai parlé de lectures faites dans la famille Laguës, dont le chef était illettré. Bernadette, d'ailleurs, ne comprenait que le dialecte bigourdan. Jamais, non plus, je ne vous ai parlé de veillées à l'église, par la raison bien simple qu'elles n'ont jamais eu lieu. Il en est de même du reste.

Quoi que vous puissiez dire, mes souvenirs sont encore très précis, et je me rappelle très bien, notamment l'insistance avec laquelle, à diverses reprises, vous m'avez demandé si le propos tenu par l'abbé Ader, à la suite d'une leçon de catéchisme, avait été répété à Bernadette. Ce point vous préoccupait, et je voyais que je vous aurais fait plaisir en vous donnant une réponse affirmative. Je vous ai toujours répondu: « Non! ni l'abbé Ader ni moi n'en avons ja- » mais rien dit à Bernadette. » D'ailleurs, l'abbé Ader quittait Bartrès quatre mois après.

Vers la fin de votre article, vous dites que « les Pères de la Grotte ont fait les frais de mon guide ». C'est une erreur ajoutée à tant d'autres. Dans ma modeste sphère, j'ai trouvé, moi aussi, des éditeurs, sans bourse délier; et sans remplir le monde de mes réclames, j'ai laissé mon livre suivre son petit chemin. Je n'ai eu aucunement besoin de l'aumône de qui que ce soit. Ma petite fortune, honnêtement gagnée, me permettait de faire tous les frais à mes risques et périls; elle est suffisante pour assurer mon indépendance vis-à-vis de tout le monde.

Malgré votre sagacité, monsieur, vous êtes mépris sur mon caractère; vous parlez de ma « simplicité d'âme »: vous avez raison, car je dis hautement ce que je pense et je pense tout ce que je dis. Je ne suis pas un homme à cacher mes sentiments, et je l'ai prouvé à diverses époques de ma vie, en ne dissimulant jamais mes principes religieux, même lorsqu'il y avait quelque danger à les afficher. Cela peut être l'acte d'un « brave homme », d'un montagnard « ingénu »; à coup sûr, ce n'est pas celui d'un lâche. Vous avez pu vous en apercevoir, monsieur; et rien dans mon passé, comme dans ce que vous avez pu voir ou connaître de moi, ne vous autorisait à me jeter à la face une injure trop grossière pour m'éprouver.

Sachant combien vos imputations étaient fausses, vous aviez prévu ce démenti; et voulant en atténuer l'effet, vous l'avez présenté d'avance comme un mensonge intéressé. Je ne veux pas rechercher où sont les mensonges intéressés et insidieux. Mais je suis trop connu à Bartrès, comme à Lourdes et aux environs, pour que vos insinuations puissent m'atteindre. Je me trouve, au contraire, en si bonne compagnie dans vos outrages, que j'en ai ressenti quelque fierté, et je remercie Notre-Dame de Lourdes de l'honneur qui m'est fait, honneur que je partage avec tant de gens respectables. Aussi, n'aurai-je pas répondu à votre article s'il n'avait contenu que des insultes; mais ma conscience me défendait de laisser s'accréditer le mensonge. Puisque vous avez étudié mon petit pays de Bartrès, vous avez pu constater, monsieur, que l'honneur et la vérité y priment tout. Je reste fidèle à la tradition de mes ancêtres.

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

JEAN BARBET.

Instituteur honoraire, Officier de l'Instruction publique.

**Les abeilles**

L'été a été mauvais pour les fleurs et par suite pour les abeilles, qui meurent faute de provisions. Aussi nos apiculteurs, menacés de ruine, demandent-ils au gouvernement de leur venir en aide. Il s'agirait de leur accorder, comme à l'industrie viticole, une exemption de droits sur la prise en charge des sucres, afin de pouvoir donner ceux-ci en nourriture aux abeilles.

C'est, de l'aveu des Comices régionaux, une question de vie ou de mort, paraît-il, pour une branche intéressante de l'industrie française et pour la sauvegarde d'un produit dont les bienfaits sont indiscutables.

**Intéressant pour les cyclistes**

La cour de cassation vient de rendre un arrêt très intéressant pour les bicyclistes. Elle a décidé que les amateurs de bicyclette ne pourront, pour passer sur un pont à péage, être contraints à payer un tarif plus élevé que celui appliqué aux piétons, si un tarif spécial aux bicyclistes n'a pas été homologué par les autorités compétentes.

**TERRIBLE DÉRAILLEMENT**

Entre Appilly et Marest-Quizy, la ligne suit une courbe. Arrivé à 120 mètres de la gare, le mécanicien du train 115 aperçut une locomotive traînant deux wagons qui se dirigeait vers l'aiguille placée exactement devant la gare, pour se ranger sur la voie de garage. Il renversa la vapeur et donna ordre au chauffeur de serrer le frein; de son côté, le mécanicien du train de marchandises faisait la même manœuvre, mais il était déjà trop tard et, malgré tous leurs efforts, le tamponnement eut lieu. Le choc fut terrible; la locomotive monta sur la machine en manœuvre qui, tombant sur le côté, l'entraîna avec elle.

Le mécanicien et le chauffeur étaient restés sur la plate-forme accrochés au garde-fou: ils étaient couverts de charbon, de briquettes et complètement ensevelis sous les débris du tender. Le premier moment d'affolement passé, on commença à organiser les secours. Après une demi-heure de travail, il purent être dégagés.

Les trois premiers wagons furent complètement détruits, et les débris amoncelés atteignaient une dizaine de mètres de hauteur. Des cris d'effroi et de douleur s'élevaient aussitôt. Les voyageurs qui se trouvaient dans les derniers wagons se précipitèrent sur la voie, au milieu de l'amoncellement des wagons brisés; des membres humains surgissaient: une tête d'homme avait roulé à plusieurs mètres; quelques pas plus loin du corps décapité jaillissait un flot de sang.

Pendant le sauvetage, des scènes atroces se sont produites: une jeune fille de dix-sept ans environ, blessée à la tête, cherchait son père parmi les morts et parmi les blessés; tout à coup elle poussa un cri affreux et tomba évanouie, elle venait de reconnaître son père dans le cadavre décapité.

Plus loin, on voyait un homme dont les deux jambes étaient broyées et qui était enseveli sous un amas de matériaux, diriger lui-même les travaux de sauvetage des ouvriers qui cherchaient à le dégager. Auprès de lui était le cadavre d'une femme, baignant dans une mare de sang; à quelques pas de là, une mère, folle de douleur, essayait de ranimer le cadavre de son enfant, fillette de cinq à six ans, dont les yeux grands ouverts exprimaient une terreur profonde.

Au cours du sauvetage, des actes de véritable héroïsme se sont accomplis; c'est ainsi qu'il faut citer en première ligne la conduite du mécanicien du rapide, dont nous venons de parler, et qui a été blessé à la tête.

Aussitôt après le choc, cet homme, dont le visage n'était plus qu'une bonillie sanglante, s'élança en bas de sa locomotive pour étancher le sang qui coulait de ses nombreuses blessures, puis remonta sur la machine et ne redescendit qu'après avoir fermé les soupapes pour éviter de nouveaux malheurs, sans vouloir écouter les sollicitations des voyageurs qui le suppliaient d'aller se faire soigner. A peine était-il descendu à terre qu'il s'affaissait comme une masse, la douleur avait vaincu l'énergie de ce brave.

Le peintre Herbo, qui se trouvait dans le train est sorti indemne de la catastrophe.

**Alimentation du bétail en hiver**

Le Bulletin de la Société des agriculteurs donne quelques conseils qu'il est bon de rappeler: 1<sup>o</sup> Pour les chevaux: hacher le foin et la paille, y mélanger du son et arroser le tout avec de l'eau salée; laisser fermenter douze à vingt heures avant la distribution.

On peut remplacer l'avoine par du seigle, du maïs, du blé, du sarrasin concassés ou au moins mis dans l'eau douze heures avant de les faire manger, des pommes de terre, des carottes, etc.

L'équivalent nutritif du blé, du seigle et du maïs est le même que celui de l'avoine. Il faut 1 kilog. 500 de sarrasin, 3 kilos de pommes de terre ou de topinambours pour un kilog. d'avoine.

2<sup>o</sup> Pour les bêtes bovines; mélanger les mêmes pailles, paille hachée ou foin, avec des racines, laisser fermenter pendant 24 heures. On peut y joindre du tourteau et du son. Les pommes de terre, les rutabagas, les topinambours sont deux fois plus nourrissants que les navets et les betteraves.

3<sup>o</sup> Les rations devront être distribuées avec la plus grande régularité.

4<sup>o</sup> La ration d'avoine devra être diminuée si les animaux travaillent peu.

5<sup>o</sup> Tenir chaudement les animaux durant les temps rigoureux.

6<sup>o</sup> Le seigle devant rendre cette année de grands services comme fourrage vert, il est important d'activer sa végétation. 150 à 200 kilos de nitrate de soude par hectare, répandus au sol par hersage produisent cet effet. Cet engrais coûte 24 fr. les 100 kilos. Coupé près du sol, le seigle repousse mieux.

7<sup>o</sup> On peut nourrir les animaux avec des feuilles d'acacia, de frêne, de charme, de chêne.

**VENDANGE A VENDRE**

300 barriques de vendange, 1<sup>re</sup> qualité (cépages variés), à vendre dans la vigne.

S'adresser à M. COLONGE, à Montpezat-de-Quercy, à partir du jeudi 13 septembre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre Billets simples ordinaires le prix d'un de ces Billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

La durée de validité des Billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prorogée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours. Chaque période de prolongation part de l'expiration de la période précédente et donne lieu à la perception d'un supplément de 10 % du prix total du Billet.

La prolongation ne peut être demandée que pour les Billets non périmés.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie, à Laqueuille, des Billets d'Aller et Retour réduits de 25 % pour le Mont-Dore et la Bourboule.

Les demandes de Billets doivent être faites, quatre jours au moins avant celui de départ, à la gare où le voyage doit être commencé.

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bour-

boule; 2<sup>o</sup> pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu, soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent auxdites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au Bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

Du Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfé de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne,

Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 %, du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION

AUX

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimper, Rosperden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents

INNOCUITÉ PARFAITE

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protecteur de la Chaussure, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protecteur, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Soleil.*

Échappes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

AVIS

M. J. Malinowski, ancien professeur de langues vivantes dans les Collèges et Lycées, donne des leçons d'Allemand, d'Anglais d'Italien, d'Espagnol et de Russe; chez lui à Cahors, rue du Portail-Alban, 11, maison M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Montcoutié.

PRIX MODÉRÉS

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

**GUERISON**  
Certaine et Radicale  
de toutes les  
**AFFÉCTIONS DE LA PEAU**  
Dartres, Eczéma, Acné  
Furunculose, Herpès, Prurigo  
Pityriasis, Lupus, etc., etc.  
MEMBRE DES  
Plaies d'Ulceres variqueux  
dits incurables.  
Ce Traitement qui a été essayé dans les  
HOPITAUX avec le plus grand succès et  
présente à l'Académie de Médecine ne  
dérange pas du travail; il est à la portée  
des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il  
produit une amélioration sensible.  
M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Pharm.  
Aide-Major aux des École Militaire, à MELUN  
(S.-et-M.). Consultations gratuites par Corresp.

POUR  
**AMÉLIORER**  
POTAGES, SAUCES, RAGOUTS  
LÉGUMES et toutes sortes de METS  
ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT  
UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

**PRENEZ**  
VÉRITABLE  
L'EXTRAIT DE VIANDE  
**LIEBIG**  
EXIGER LA SIGNATURE : **LIEBIG**  
EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné  
AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT  
16, Rue de la Liberté, Cahors



A VENDRE

Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dépt de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. — Chiffre d'affaires : 45.000 fr. Prix à débattre d'après inventaire. S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

Bon prime du « Journal du Lot »

**EAUX MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC**  
SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR  
Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées, avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demandez le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

Peinture ENTREPRENEUR DE PEINTURE Papiers peints  
Vitrerie en  
Faux bois **Henri SÉGUY** tous genres  
Marbre Rue du Lycée, n° 40, CAHORS Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

**L'ŒUVRE D'ART**  
DIRECTION et ADMINISTRATION : 28, rue Saint-Georges, 28, PARIS  
REVUE BI-MENSUELLE ILLUSTRÉE

L'ŒUVRE D'ART donne dans chacun de ses numéros quatre planches hors texte format in-folio sur papier de luxe, reproductions photographiques par Aron frères, d'œuvres classiques ou remarquables dans les Expositions d'Europe et d'Amérique.

La collection d'une année de L'ŒUVRE D'ART formera donc un magnifique album d'environ cent gravures ou figures sur bois.

Abonnements, Paris et Départements : Un an 17 fr. Six mois 9 fr. Trois mois 5 fr.  
— Etranger (Union postale) Un an 20 fr. Six mois 11 fr. Trois mois 6 fr.

Contre 75 centimes en timbres-poste, il sera envoyé un numéro spécimen à toute personne qui en fera la demande à l'ADMINISTRATEUR de L'ŒUVRE D'ART, 28, rue Saint-Georges, Paris.

L'ŒUVRE D'ART donne gratuitement en prime à tous ses abonnés une superbe reproduction de la RIXE de Melançon, mesurant 46 x 56, tableau appartenant à S. M. la Reine d'Angleterre.